



## « LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

Christine DRUART

COMMISSION N° 6

Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales

SEANCE PLENIERE DU 25 NOVEMBRE 2010

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne  
17, boulevard de la Trémouille - BP 23502 – 21035 Dijon cedex - Tél. 03 80 44 34 32 - Fax 03 80 44 33 09  
e-mail : [ceser@cr-bourgogne.fr](mailto:ceser@cr-bourgogne.fr) [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)

## LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Débat d'orientations budgétaires<sup>1</sup> 2011 du Conseil régional de Bourgogne,
- ◆ Le projet d'avis de la Commission « Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales » du Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne<sup>2</sup>.

### PREAMBULE

Le Président du Conseil régional a transmis au CESER le rapport relatif au Débat d'orientations budgétaires pour 2011, pour qu'il en débattenne préalablement à son examen par le Conseil régional.

### OBSERVATIONS

Dans le document présenté par le Conseil régional en prévision du Débat d'orientations budgétaires, les recettes prévisionnelles pour 2011 sont évaluées à 648,5 M€, soit une augmentation de 2,8% par rapport au montant voté en 2010. Cette augmentation tient essentiellement à la majoration de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers qui représente 20 M€.

Le CESER s'inquiète toutefois du fait que l'épargne brute, permettant de rembourser le capital de l'emprunt et de disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante, soit en nette diminution (-47,4 M€ en 2009).

Le CESER note qu'un effet structurel (les nouvelles règles fiscales mises en place par l'Etat) ainsi qu'un élément conjoncturel (la crise économique mondiale) conduisent la Région à modifier ses stratégies et à adopter une nouvelle approche budgétaire. A titre d'exemple, la part variable des recettes régionales est liée essentiellement à l'activité économique des entreprises bourguignonnes, avec tout ce que cela peut représenter en termes d'incertitudes.

Néanmoins, un certain nombre d'engagements antérieurs conditionnent ces stratégies et limitent les choix possibles.

Le CESER a cependant relevé 3 points majeurs :

- L'évolution exponentielle de la dette, s'élevant à 375 M€ au 31/12/09 et estimée à près de 465 M€ au 31/12/10 :  
Le remboursement du capital handicape les futurs investissements, et le service des intérêts pèse trop lourdement sur le fonctionnement.

---

<sup>1</sup> DOB dans le texte.

<sup>2</sup> CESER dans le texte.

- Les transports :

Le budget des transports représente un poids très important sur le budget régional :

Les dépenses totales (investissement et fonctionnement) pour le TER s'élèvent à 113 euros par habitant en Bourgogne, pour une moyenne de 56 euros pour les autres Conseils régionaux. La politique TER de la Bourgogne marque une volonté politique forte. Le Conseil régional développe une politique tarifaire du TER très favorable à l'utilisateur, avec une importante prise en charge par le contribuable : à terme cette hausse annuelle constante des crédits affectés au TER ne pourra perdurer.

Y a-t-il de véritables critères d'évaluation de la fréquentation ? Qu'en est-il de la réorientation de certaines lignes peu fréquentées ? L'avenant n°15 à la convention TER représente une première démarche d'ajustement. Il faudrait réfléchir à des réponses diversifiées, conjointement avec les autres Autorités Organisatrices de Transport (AOT), notamment les départements. La Région doit être l'AOT pilote pour favoriser l'intermodalité. On peut aussi rechercher des solutions innovantes, par exemple des transports collectifs plus petits.

Quel sera le bilan de la politique TER dans quelques années ? S'orienter-t-on vers une intensification des trois grandes lignes principales au détriment des lignes peu fréquentées ?

- Les prévisions de recettes :

Le CESER constate que le Conseil régional ne dispose plus de levier permettant une dynamique de la recette. Le gel des dotations de l'Etat risque de conduire à une progression des recettes inférieure à l'augmentation du coût de la vie.

En conséquence, le Conseil régional devrait consacrer une plus grande part de son budget au soutien et au développement de l'activité économique, afin d'assurer la pérennité de ses recettes, ainsi qu'il l'avait défini dans le budget primitif 2010 :

« L'objectif général de l'ensemble des documents de programmation doit conduire à travers les actions du budget 2010 à :

- Placer l'économie bourguignonne dans les meilleures conditions,
- Mettre la Bourgogne sur la voie du retour de la croissance favorisant le développement de l'emploi,
- Accompagner les mutations économiques, permettre aux jeunes de s'insérer sur le marché du travail et aux actifs d'acquiescer les compétences nécessaires, permettre aux entreprises d'entrer durablement dans l'économie de la connaissance ».<sup>3</sup>

Par ailleurs, afin de redonner du souffle au Conseil régional, un certain nombre d'éléments sont à renégocier : la convention SNCF, le redéploiement des engagements pluriannuels.

D'autre part, une gestion active de la dette doit être poursuivie.

Le Conseil régional doit également être plus pertinent sur les autres compétences (non obligatoires).

Enfin, le CESER prend acte des orientations annoncées par le Conseil régional, mais sera attentif au volume du stock des autorisations de programmes et d'engagements.

**Avis adopté par 45 voix pour, 1 voix contre et 18 abstentions**

---

<sup>3</sup> Budget primitif de l'exercice 2010, fonction n° 9 : Action économique

## **EXPLICATIONS DE VOTE**



**Intervention de Michel MAILLET  
au titre de la CGT**

« Ce n'est pas exclusivement sur le projet d'avis soumis à notre Assemblée que j'interviendrai en priorité. En effet, notre groupe CGT n'en partage ni le fond ni la forme et s'abstiendra. Nous avons construit cette intervention, beaucoup plus dans le sens d'une contribution de notre organisation syndicale au débat d'orientations budgétaires qu'à un positionnement sur un projet d'avis élaboré par la commission 6.

Mais, avant d'entrer dans le vif du sujet, nous pensons nécessaire de revenir une nouvelle fois sur les conditions dans lesquelles notre assemblée se voit contrainte de travailler. Tout en relevant que notre CESER a encore de gros efforts à faire pour travailler plus et mieux sur les aspects budgétaires, notamment en anticipant les différentes étapes et en ayant un suivi plus rigoureux de l'évolution des différentes politiques, il faut bien souligner que nous ne pouvons pas être pertinent en regard de la méthode de travail qui nous est imposée. L'exécutif régional a bien voulu accepter que chaque étape budgétaire (Débat d'Orientation Budgétaire, Budget Primitif, Budget Supplémentaire soit précédée d'une présentation à l'ensemble des commissions (ce que nous appelons les commissions réunies) et nous nous en félicitons. Cette présentation a, sans aucun doute, l'objectif de fournir à l'assemblée consultative du Conseil régional tous les éléments et toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension et à un avis pertinent. Seulement voilà, lorsque l'exécutif régional réunit l'ensemble des commissions après que celles-ci aient débattues et rédigées leurs remarques, cette présentation perd tout son intérêt. Ce fut le cas pour ce débat d'orientations budgétaires où les commissions ont examiné le document présenté et formulé leurs remarques dans la semaine du 15 au 19 novembre, alors que la présentation de l'exécutif à l'ensemble des commissions a eu lieu le 19 novembre. Et, si rien ne change, ce sera encore le cas pour la présentation du projet de Budget Primitif 2011 qui doit avoir lieu le vendredi 14 janvier 2011, alors que les commissions examineront le projet et élaboreront leurs propositions dans la semaine du 10 au 14 janvier, la commission 6 rédigeant le projet d'avis définitif le 17 janvier pour une plénière se tenant le 21 janvier. Il n'est pas possible de poursuivre dans cette voie et le Conseil régional doit considérer que le CESER, du fait de sa nature et de son mode de fonctionnement en commissions, a besoin d'une organisation des différentes étapes de consultation budgétaire qui prenne en compte cette réalité.

Ceci était sur la forme, venons-en au fond de notre contribution. Cela n'a échappé à personne, nous sommes confrontés à un tournant majeur dans la conception de la décentralisation par l'État et dans la définition des modes de ressources des collectivités territoriales, et en particulier des Régions. D'ailleurs l'étape ultime, qui résulte de la réforme des collectivités territoriales que le Parlement vient d'adopter, vise clairement à mettre sous tutelle de l'État toutes les collectivités. En décidant de la suppression des conseillers régionaux et des conseillers généraux pour les remplacer par les conseillers territoriaux, en supprimant la clause de compétence générale, c'est bien le principe même de la décentralisation qui est mis à mal.

Les conséquences concrètes pour le budget régional, c'est :

- d'une part, la poursuite du désengagement de l'État sur les dotations aux compétences transférées (par un gel sur plusieurs années) alors qu'elles n'ont jamais fait l'objet d'un transfert équitable. Et c'est aussi valable pour d'autres collectivités.
- d'autre part, la modification profonde des modes de ressources qui, encore plus qu'avant, ne laissent aucune marge de manœuvre aux Régions (elles ne peuvent plus décider de leurs ressources). La seule ressource qui prend en compte (de façon indirecte) l'action régionale, c'est la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui remplace les différentes taxes (Taxe Professionnelle, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) qui, en 2010, représentaient 128 millions d'euros. Et encore, dans les recettes attendues de la Région, la CVAE ne pèse que 77 millions d'euros sur un total de 648 millions. Les autres éléments qui entrent dans les recettes fiscales sont l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), d'un montant de 31 millions d'euros qui concerne les réseaux SNCF et France-Télécom (sur lesquels la Région n'a aucun pouvoir) et enfin la Dotation de compensation fiscale (20 millions) qui, comme son nom l'indique, a pour objectifs de compenser la perte de recette fiscale en regard des années antérieures, mais qui n'est pas pérenne.

Ainsi, comme le souligne le projet d'avis, l'élément nouveau des données budgétaires est qu'il place une partie des ressources directement sous la contrainte de l'activité économique par son calcul sur la valeur ajoutée produite par les entreprises. C'était déjà en partie le cas avec la Taxe Professionnelle, mais c'est encore plus probant actuellement. Cette donnée nouvelle peut constituer un effet levier et inciter à favoriser le développement et l'activité économique dans les régions où les décisions se prennent réellement au niveau régional : en favorisant le développement économique on développe et l'emploi et les ressources de la collectivité régionale. Seulement voilà, dans une région comme la Bourgogne où les centres de décision des grands groupes sont situés hors du territoire régional, les marges sont faibles. De plus, lorsque les marges de manœuvre budgétaires sont étroites parce que la capacité d'autofinancement est faible et que le niveau d'endettement a tendance à s'emballer, cela relève du tour de force, à moins d'explorer d'autres formes de financement.

À juste titre, le projet d'avis souligne que le budget transports pèse très fort sur le budget régional et, effectivement, il est sans doute nécessaire de réaliser une véritable évaluation dans ce domaine et d'examiner les possibilités de renégociation de la convention TER avec la SNCF. Des voix fortes s'élèvent aussi pour dire que le Conseil régional doit se recentrer sur ses compétences obligatoires. Mais derrière ces choix politiques, il y a des femmes et des hommes bourguignons, et au final, ce sont eux qui risquent de faire les frais des économies réalisées et des actions qui ne seraient pas menées. La crise, ils la paient déjà au prix fort avec le chômage, la stagnation voire la baisse de leur pouvoir d'achat, les augmentations de leurs impôts, les services publics de plus en plus dégradés. Par contre, les banques au premier rang des responsables de la crise financière que nous traversons, les dividendes versés aux actionnaires, se portent bien. Merci pour eux !

Déjà, lors du débat d'orientations budgétaires 2009, nous avons souligné la nécessité pour le Conseil régional, avec le CESER, d'engager une évaluation quantitative et qualitative de ses différentes politiques, y compris celles transférées. Cela devient une urgence sur laquelle notre assemblée, à travers ses différentes commissions, doit travailler.

Le projet d'avis souligne que la Région doit consacrer une part plus importante de son budget au soutien et au développement économique afin d'assurer la pérennité de ses recettes. J'ai démontré plus haut que ce n'était pas un théorème avéré. Mais le développement économique ce n'est pas que des moyens budgétaires : c'est aussi des mises en confiance, des mises en réseau, des soutiens aux filières présentes sur le territoire, éventuellement des coopérations avec d'autres régions.

Mais c'est surtout rechercher les partenariats, les concours permettant d'associer les réseaux bancaires pour ce challenge du développement économique.

C'est pour cela qu'une nouvelle fois nous réitérons notre proposition, reprise dans le projet d'avis sur le DOB 2009, de mise en place d'un Fond régional de soutien à l'investissement et à l'emploi. En effet, dans ce contexte de resserrement des recettes, il nous semble judicieux, pour soutenir le développement économique, de mobiliser le secteur bancaire et les partenaires financiers traditionnels que sont Oséo, la Caisse des Dépôts, voire la Banque Postale, la Banque Populaire. Dans ce dispositif, la Région pourrait apporter sa garantie et éventuellement abonder les intérêts. De plus, il nous semble indispensable que ce dispositif soit assorti d'un organisme de contrôle de l'utilisation des fonds, composé des financeurs, de représentants des organisations syndicales et du patronat, permettant dès l'origine d'orienter les projets vers le développement et la sauvegarde de l'emploi et vers l'investissement productif. Et nous rappellerons enfin que plusieurs Régions -dont Rhône-Alpes se sont déjà dotées d'un tel outil ».



**Intervention de Pierre-Yves du FOU**  
**au titre de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)**

« La lecture du document sur les orientations budgétaires 2011 du Conseil régional de Bourgogne nous laisse un goût d'inachevé.

N'étant plus soumis au devoir de réserve de rapporteur du budget, j'ai relu le rapport sur le DOB 2010 que j'avais la charge de porter...

Nous aurons peut être gagné du temps à le rééditer pour 2011 tant les choses n'évoluent pas beaucoup.

Nous savons que très majoritairement les budgets sont des budgets de fonctionnement reductibles donc, et cette tendance, cette année, vient percuter la nouvelle donne fiscale avec la stratification des recettes. Ce que nous a longuement expliqué M. NEUGNOT.

Seule une petite part (TIPP - CVAE, etc...) auront un certain dynamisme. Ce qui reste à prouver tout au moins pour la TIPP au vu des efforts considérables consentis en matière d'économie d'énergie.

Dans nos petites et moyennes entreprises, nous sommes régulièrement confrontés à ce type de problème. Crises systémiques, crises sectorielles, récessions etc... et nous devons nous adopter, vite, très vite pour subsister et continuer notre métier.

C'est pour ces raisons que, continuellement, nous évaluons nos actions et corrigeons perpétuellement les moyens mis en œuvre.

Hélas ici, nous n'arrivons pas à obtenir les évolutions des différentes politiques décidées par l'Exécutif.

Evaluation des populations transportées sur les différentes lignes TER. Coût comparé entre TER et autocar et les décisions qui s'imposent par exemple.

Evaluation encore sur la pertinence et le rendement de la multitude d'aides économiques et auprès des entreprises. Nous pourrions multiplier les exemples.

Naguère, au plus fort de l'impact de la crise internationale, j'avais suggéré de retarder l'achat de rames de TER pour distraire les capitaux sur les pistes de Formation des collaborateurs des entreprises en difficulté et donc en chômage technique.

Rappelez-vous, à l'époque, cette suggestion était saugrenue.

Il semblerait qu'aujourd'hui l'Exécutif puisse redéployer les achats de rames...

Sur les engagements pluriannuels, il semble étonnant que la charge des lycées ne soit pas encore valorisée.

Je pense également à l'allongement de certains engagements dans le temps sans que la somme prévue ne soit réactualisée (dispositif emploi tremplin), mais je me trompe peut être tant les explications lignes par lignes sont inexistantes et donc sujettes à caution.

Notre CESER ne pourra jamais rendre une copie de valeur dans ces conditions et l'exercice sera toujours factuel et inefficace.

Nous CGPME, nous disons qu'une fois encore la Région nous offre un document très comparable à celui de l'année dernière, ce qui nous fait dire que cette assemblée territoriale gère du fonctionnement et n'intègre plus d'investissements. Ce qui est grave car parallèlement nous constatons avec étonnement l'explosion de la dette qui sera, d'après les services financiers, de l'ordre de 465 millions d'euros alors qu'en 2006 elle était de 134 millions d'euros.

L'Exécutif a beau nous dire que cela n'est pas grave, que nous sommes dans la moyenne nationale, il n'empêche que cette dette ne peut pas être liée uniquement à des investissements structurants et il nous est quasiment impossible d'en décortiquer la structure.

Heureusement que le service de cette dette est bien contenu grâce à l'expertise des services financiers mais qu'en adviendra t-il si les taux augmentent dans un budget constant, et c'est là que le bât blesse.

Nous ne voyons aucun fléchage volontariste d'investissements.

Nous ne voyons aucune mesure de repli stratégique pour préserver les finances, le cas échéant.

Nous ne voyons pas d'anticipation pour répondre au nouveau défi fiscal que nous impose la remise en ordre de nos finances publiques.

Pour conclure sur une note plus légère, nous donnerons une mention « Bien » au rapport sur le débat d'orientations budgétaires, noté quant à lui d'une mention « médiocre ».

## **Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'Environnement**

« Sommes-nous vraiment devenus un Conseil économique, social et environnemental régional ?

Puisqu'il faut aussi gérer les erreurs et les dettes de l'Etat, on pourrait être indulgent pour ce qui ressemble fort à un budget d'austérité mal ciblée.

Mais dans un contexte de mondialisation des crises financière, écologique, sociale, les acteurs d'un territoire acceptent trop facilement l'axiome que leur avenir se décide ailleurs. Nous pensons pour notre part qu'un développement écologique, économique et social peut encore s'organiser démocratiquement à l'échelle de ces territoires. C'est au niveau régional que s'opèrent encore des choix essentiels pour un développement plus soutenable, basé sur l'optimisation des ressources naturelles, humaines, financières. Je me bornerai à traiter le domaine de l'environnement, même si d'autres sujets, socio-économiques notamment me paraissent tout aussi urgents.

Certes, la Région doit avancer dans le brouillard des orientations et capacités budgétaires de l'Etat, sans savoir non plus si ses engagements seront tenus. L'effondrement du Grenelle aurait du servir d'avertissement et amener le Conseil régional à revoir drastiquement ses investissements, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures de transport et d'innovations énergétiques favorables à l'emploi.

Dans ces domaines, déjà, ce budget n'a pas de base démocratique et ne contribuera pas à la cohésion sociale. Notre Région se distingue en effet par l'engagement de dépenses pour des projets n'ayant jamais fait l'objet du moindre débat démocratique, conformément à la Charte constitutionnelle de l'environnement ou à la Convention européenne d'Aarhus.

Il n'y a pas eu de saisines préalables du CESER concernant des projets en cours comme le SNIT : quid donc de la LGV Rhin Rhône, de la RCEA, de la gestion des canaux, ou de projets plus nébuleux comme les liaisons fluviales Saône Moselle ou Saône Rhin. Autoroutes, aéroport Renaissance, LGV, pôle nucléaire prioritaire, ...tout continue comme avant, mais attention, dans « l'esprit du développement durable » recyclé. Comme nous le démontrons lors de consultations publiques que nous avons obtenues, ces projets n'apportent rien aux principes généraux du contrat de projet Etat/Région (attractivité, compétitivité, développement durable..). Ils répondent encore moins aux enjeux -définis a minima- mondiaux et européens de l'adaptation climatique et de lutte contre la perte de biodiversité, dont les conséquences économiques et sociales commencent pourtant à être admises. Seules éclaircies : le soutien de la Région à la VFCEA et la bronca populaire contre la RCEA en concession autoroutière.

Notre connaissance de la biodiversité régionale est embryonnaire et devrait par exemple faire l'objet d'un croisement avec les efforts régionaux attendus en matière de recherche et développement. Aucun de ces projets écicides n'a fait l'objet d'études sérieuses sur leur bilan carbone, leur empreinte écologique (eau, air, sols..). Ils sont en cela des projets archaïques, dont il est aisé de démontrer qu'ils constitueraient des atteintes irréversibles à la biodiversité alors qu'il existe des alternatives, essentiellement ferroviaires, dont la VFCEA, l'optimisation des services publics existants, une réflexion sur la logistique terminale du fret... beaucoup moins onéreuses pour la collectivité et permettant d'investir plus judicieusement.

Ce budget ne répond donc pas aux grands enjeux environnementaux en matière d'adaptation aux changements climatiques, de perte de biodiversité.

La conception qu'a encore le Conseil régional de l'environnement est à peu de choses près la même que celle du gouvernement. Le développement durable n'est qu'un affichage, une vitrine, une variable d'ajustement dans quelques secteurs. Il n'est pas au cœur des orientations structurelles, à quelques exceptions près, comme le TER ou les économies d'énergie dans l'habitat. Il risque de ne pas être à la hauteur des attentes des citoyens qui attendent des changements concrets dans leur vie quotidienne. Le bilan risque d'être celui du Grenelle : celui des occasions manquées d'opérer un virage significatif qui mette effectivement l'économie au service de citoyens que l'on a fait participer aux décisions.

On était en droit d'attendre des réponses plus innovantes, audacieuses, anticipatrices, possibles malgré le corsetage financier, après tous ces discours sur l'environnement. Les incantations au retour à la croissance ne seront pas suffisantes pour anticiper les mutations nécessaires.

Ces éléments d'analyse du budget n'étant pas abordés dans l'avis du CESER, je voterai contre ».



## Intervention d'André FOURCADE au titre de la CFDT

Tout d'abord, nous intervenons **aujourd'hui dans le cadre de l'avis sur le DOB** (Débat d'orientations budgétaires) nous parlerons essentiellement d'orientations. Lors du débat sur le BP 2011 (budget primitif) **en janvier nous nous exprimerons sur les politiques concrétisées dans le BP.**

La délégation CFDT tient à souligner l'intérêt des documents du Conseil régional et de la présentation faite vendredi dernier qui apportent **des éclairages sur** l'environnement économique, fiscal et législatif et sur les incertitudes et les contraintes qui en découlent pour **le budget 2011.**

**Un budget doit bien sûr s'analyser à la fois sur le plan financier** et comptable, recettes, dépenses fiscalité... **mais aussi en termes économiques, sociaux et environnementaux** concernant les politiques conduites, leurs bénéficiaires, leurs résultats, leurs limites, leurs impacts sur les habitants, les salariés, les chômeurs, les familles bourguignons, sur les entreprises, les territoires...

En particulier, la CFDT constate tous les jours que la crise économique, financière et sociale n'est pas finie : **non ! nous ne sommes pas sortis de la crise** : ce qui pose un double défi aux pouvoirs publics :

- une demande accrue d'aide, de soutien de services de la part des bourguignons et des entreprises.
- une limitation forte des ressources de la Région.

### **Ce débat sur le DOB 2011 est pour la CFDT l'occasion d'ouvrir quatre chantiers :**

#### ▪ **Premier chantier pour le CESER : Le budget de fonctionnement**

**Le concept réglementaire de budget de fonctionnement** est certes obligatoire : mais le fonctionnement comprend aussi bien les dépenses de personnel que les aides aux entreprises et les subventions aux autres collectivités. **Il demande une analyse fine** et détaillée que nous attendons de la Région et que le CESER doit aussi entreprendre pour être en état de produire nos propres contributions.

#### ▪ **Deuxième chantier pour le CESER : Les politiques régionales**

**Le projet d'avis** qui nous est proposé, nous paraît **un peu déséquilibré** en n'abordant dans les dépenses que **le seul chapitre TER** qui, de plus, est essentiellement abordé sous l'angle des économies possibles à réaliser. Il y a d'autres choix possibles et d'autres pistes à examiner : **c'est toutes les grandes politiques du Conseil régional qu'il faut étudier pour élaborer nos propres positions et nos propositions.**

#### ▪ **Troisième chantier pour le CESER : L'évaluation**

Cela passe aussi par **une évaluation des politiques** ; elle implique que nous **ayions accès aux informations** : ce n'est pas encore tout à fait le cas par exemple pour les pôles de compétitivité comme le souligne le rapporteur de l'avis sur ce sujet que nous débattons ce matin.

#### ▪ **Quatrième chantier pour le CESER : La dette**

La CFDT demande que **le CESER dépasse le constat** sur l'endettement et s'engage rapidement sur un travail d'analyse et d'étude qui puisse servir de support à des propositions concrètes.

**Sur ces quatre chantiers la délégation CFDT est prête à prendre toute sa part.**

Au-delà de ces propositions, la CFDT constate que **cet avis marque une évolution positive** qui reste à poursuivre et approfondir.

**La CFDT votera cet avis ».**

**Intervention de Charles BARRIERE**  
**au titre de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL) secteur médical**

« La commission n°6 a fait du bon travail avec les éléments mis à sa disposition.

Concernant la dette : toutes les collectivités sont endettées ; selon que l'on soit dans l'opposition ou la majorité, nous assistons à ces discours contradictoires (cf. DOB du CG21).

On peut s'étonner du maintien en valeur des dotations compte tenu de la crise économique et du niveau d'endettement de l'Etat.

(Beaucoup d'entreprises n'en sont pas là en 2010)

Durablement, les ressources ne seront plus « dynamiques » ; c'est la conséquence de la crise économique, de l'évolution du produit intérieur brut et de moindre rentrée fiscale au niveau national. Les dotations fournies par l'Etat sont en partie fournies par l'emprunt.

Durablement les dotations n'évolueront pas beaucoup.

Le danger pour la Région n'est pas la « cantonnalisation » de celle-ci mais plutôt le fait de ne pas accorder toute sa place à l'évaluation de ses politiques. Le CESER est prêt à participer pour autant que le Conseil régional le souhaite.

Vient donc le temps de l'évaluation des politiques suivies, ce qui peut commencer par les 3 fonctions mises en avant par la Région, l'enseignement, l'action économique et la formation professionnelle.

Ceci implique pour le CESER de repenser ses méthodes de travail à la fois en direction du Conseil régional mais également en interne. Présence des services du Conseil régional dans les commissions du CESER aux différentes étapes budgétaires, mais également référent budgétaire dans chaque commission du CESER (société civile organisée).

*« Les collectivités territoriales sont dans une culture du service public qui doit se rendre compatible avec les exigences de performance, de compétitivité et d'attractivité »*

*Patrice Raymond, maître de conférences à l'Université de Bourgogne ».*

**Intervention de Jean-Claude FORTIER**  
**au titre de l'Université de Bourgogne et des Grandes Ecoles**

« Je réagis aux propos de Charles Barrière tentant de dédramatiser la situation financière de la Région et louant la gestion de « bon père de famille » d'un État qui a maintenu ses dotations, et à ceux de Daniel Bigeard qui s'est félicité de la qualité de l'avis qui nous est soumis par ce qu'il irait droit au but, dégagé de tout « verbiage inutile ».

La réalité est que le bon père de famille vient de priver la Région de tout pouvoir d'initiative en matière de ressources et va lui ôter toute autonomie en dépenses : la réforme des collectivités territoriales qu'a adoptée le Parlement la semaine dernière, en enlevant la clause de compétence générale aux collectivités intermédiaires -Département et Région- les prive de l'attribut essentiel d'une « collectivité territoriale de la République », à savoir de la capacité d'intervenir librement dans les domaines qu'elles estiment relever au plan local de l'intérêt général dont elles ont la charge.

Cette question essentielle n'est apparue qu'une seule fois ce matin dans nos débats, par la bouche de Michel Maillot qui a justement évoqué les dangers du recentrage de la Région sur ses compétences obligatoires ; je suis pour ma part très sensible au fait que la Région Bourgogne, dans un tel contexte, se soit attachée à honorer ses engagements pluriannuels en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, juridiquement facultatifs mais si déterminants pour l'avenir.

Nous sommes entrés en 2010 dans une phase de « choc en retour » absolu par rapport au mouvement de décentralisation qui modernisait la France depuis 30 ans ; et en termes de compétences, la Région va se retrouver grosso modo dans la situation du pauvre établissement public de 1972 : sous perfusion en recettes (affectées) et sous injonction en dépenses (limitatives et imposées). Voilà la toile de fond du débat d'orientations budgétaires de cette année ; son évocation ne relève pas d'un verbiage inutile, et aurait dû éclairer notre avis auquel je n'ai pas grand-chose à reprocher de ce qu'il dit mais beaucoup pour ce qu'il ne dit pas. C'est pourquoi je m'abstiendrai ».